

COMPTE RENDU DE L ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MAI 2023

sur les 9 associés, 4 associés présents, 2 pouvoirs , 3 absents, 1 invité soit majorité atteinte
1/validation des comptes sisa 2022

présentation des comptes par cindy LAPEYRE, comptable fiduciaire représentant la SISA.

solde positif 1947 euros, divisible entre les 9 associés au 31/12/2022.

Vote pour accord 6 voix soit majorité

2/ validation de la régularisation de la fonction de coordination/ gérance sur 2022 et 2023

allocation coordination passée de 11042 euros en 2021 à 18861euros en 2022.

répartition votée en AG de 25% pour la fonction de gérance et 75% pour la fonction de coordination

vote pour l'accord de régul 2022/2023 (calculée par le cabinet comptable FIDUCIAL)

soit 2449 euros pour le DR SILLET , concernant 16 mois de gérance du 1/01/22 au 30/04/23

soit 7116 euros(charges patronales incluses) pour Mme GOUHIER , concernant 16 mois de coordination du 1/01/22 au 30/04/23 (soit 3966 euros nets)

vote 1 abstention, 5 accords = majorité

NB: les nouveaux montants de chaque fonction respectant le ratio 25/75:

393 euros/ mois pour la fonction de gérance à partir du 1er mai 2023

1179 euros/ mois (charges patronales incluses)pour la fonction de coordination à partir du 1er mai 2023 (soit 657 euros nets)

3/ renouvellement des poste de gérance et de coordination:

Comme convenu dans les statuts de la SISA les postes sont renouvelables tous les 2 ans. Avec l'épisode covid nous n'avons pas effectué ce vote l'année passée, il convient de la faire à présent/

- mme SILLET propose son poste de gérante à candidature , avec proposition d'accompagnement
- Me GOUHIER souhaite conserver son poste de coordinatrice , sous couvert de l'accord du bureau

vote pour le poste de gérance pas de nouveau candidat , catherine reconduite 5 voix pour et 1 abstention = majorité

vote pour le poste de coordinatrice, hélène reconduite, 6 voix pour = majorité

4/ Mouvement des associés

faisant suite au départ en retraite du DR Jean Marc ASSENNE le 30 juin 2022 , cet associé ne souhaite plus conserver sa part au sein de la SISA et en propose la cession :
part sociale n° 1 d'une valeur de 50 euros.

Mme Pauline BAZOIN ,ide libérale sur la MSP multisites de ST JUSTIN SARBAZAN , adhérente à l'association PSB souhaite de son coté entrer dans le capital de la SISA.

MISE AU VOTE nécessitant la majorité de cette cession de part qui entrainera :

- signature d'un acte sous seing privé de cession de part
- Versement par Mme BAZOIN pauline du montant de la part N° 1 ,soit 50 euros, et remboursement au dr ASSENNE de la même somme versée lors de son entrée en association.
- modification des statuts de la SISA
- enregistrement au greffe du tribunal de commerce de MDM.

Vote pour le changement d associé, 6 voix pour = majorité

5/ demande de financement du DR PETRISSANS

faisant suite aux difficultés de connexion internet sur SARBAZAN le dr PETRISSANS a pris la décision de reprendre fin 2021 son ancien logiciel en plus de medistory

Il présente les factures de 2021 et 2022 de ce logiciel

soit 1500 euros pour 2021 et 1836 euros pour 2022

et sollicite la prise en charge par la SISA

accord ? Si oui Partiel ou total ? Si oui Jusqu'à quand ?

Vote 1 abstention, 5 voix pour pec totale 2021 et 2022 = majorité

pour la suite de la pec à réévaluer l'année prochaine , relancer l informaticien pour la mise à jour des mutuelles dans notre logiciel et assurer la facturation en tiers payant intégral que souhaite poursuivre le dr PETRISSANS .